



## **BUDGET PRIMITIF 2022**

# **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**(Article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales)**

Commune d'Aiffres  
Mairie

41 rue de la mairie  
79230 AIFFRES

Tél : 05 49 32 02 47 - Fax : 05 49 32 11 69

Mail : [mairie@ville-aiffres.fr](mailto:mairie@ville-aiffres.fr)

Site internet : [www.ville-aiffres.fr](http://www.ville-aiffres.fr)

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

### PARTIE I - LE BUDGET PRINCIPAL

<b>1-Les éléments de contexte .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1-L'environnement économique et financier.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2-Les orientations de la politique budgétaire communale pour l'année 2022 .</b>	<b>5</b>
<b>2-Les propositions budgétaires 2022 .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2-La section de fonctionnement.....</b>	<b>6</b>
<i>2.2.1-Les recettes de fonctionnement.....</i>	<i>6</i>
<i>2.2.2-Les dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>9</i>
<i>2.2.3-Les principales distinctions avec le rapport d'orientations             budgétaires.....</i>	<i>13</i>
<i>2.2.4-La capacité d'autofinancement .....</i>	<i>14</i>
<b>2.3-La section d'investissement .....</b>	<b>15</b>
<i>2.3.1-Les recettes d'investissement .....</i>	<i>15</i>
<i>2.3.2-Les dépenses d'investissement .....</i>	<i>16</i>
<i>2.3.3-Les principales distinctions avec le rapport d'orientations             budgétaires.....</i>	<i>19</i>
<i>2.3.4-La situation des autorisations de programmes et des crédits de             paiement.....</i>	<i>19</i>
<b>3-La dette communale .....</b>	<b>20</b>
<b>4-Les principaux ratios financiers .....</b>	<b>24</b>

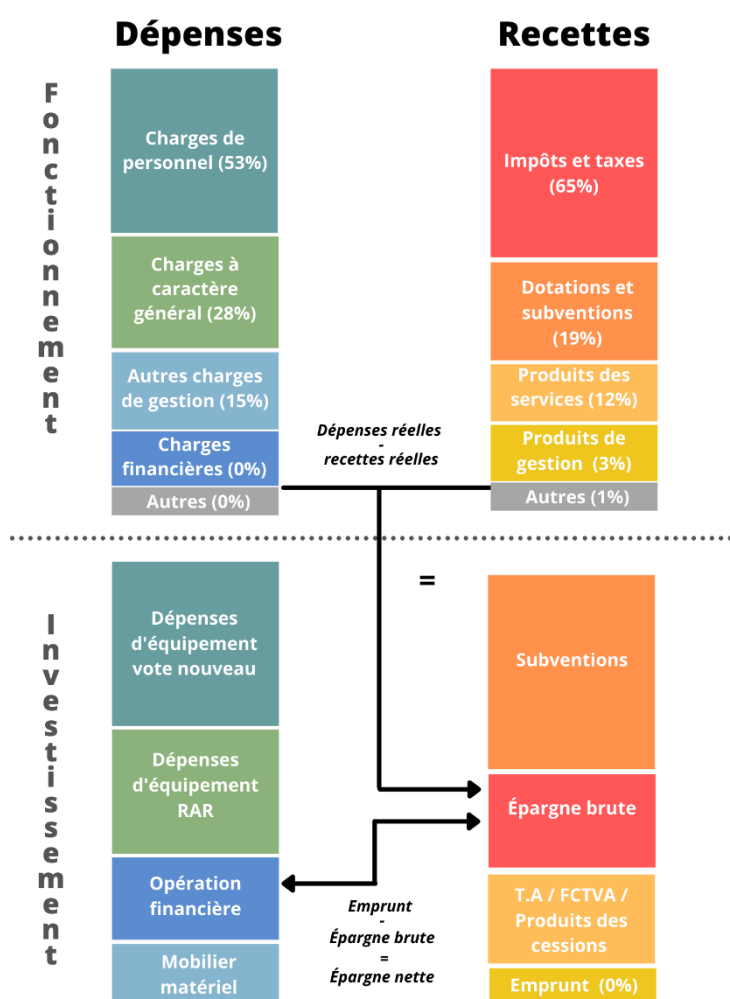
### PARTIE II - LE BUDGET CONSOLIDÉ

<b>1-Le budget annexe « Espace Tartalin » .....</b>	<b>25</b>
<b>2-Le budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques » .....</b>	<b>26</b>

## PRÉAMBULE

Le débat sur les orientations budgétaires, dont la tenue est actée au 28 janvier dernier, constitue la première étape d'adoption du budget de la commune. Ce temps fort a rappelé le contexte financier dans lequel notre collectivité devait se projeter, que ce soit pour l'exercice 2022 mais également pour les exercices suivants.

La deuxième étape du processus d'élaboration du budget est le vote du **budget primitif (BP) par l'assemblée délibérante**. Ainsi, le Conseil municipal doit se prononcer avant le 15 avril de chaque année. Il convient de souligner que le BP, bien qu'évalué de manière sincère, constitue un document prévisionnel pouvant évoluer en cours d'année en fonction de divers facteurs tels que la conjoncture, le besoin, les marchés publics, etc. Le BP sera alors ajusté par le biais des décisions modificatives.



Le BP se matérialise en deux parties avec d'un côté **une section de fonctionnement** et de l'autre **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre. En sus, en cours d'exercice, le Maire autorisé par le Conseil municipal effectue les opérations de recettes et de dépenses de la collectivité pendant toute la durée de l'exercice budgétaire.

La commune d'Aiffres, dans un souci de qualité comptable, a fait le choix pour le BP 2022 de reprendre les résultats de l'année antérieure.

En parallèle, concomitamment à l'adoption du BP et à la clôture de l'exercice, la collectivité dresse son **compte administratif (CA) de l'année n-1**. Ce document doit être concordant avec le **compte de gestion** qui retrace les opérations de dépenses et de recettes enregistrées par le comptable public (voir note syntaxe d'habitationétique « compte administratif 2021 »).

Les délibérations relatives au BP et au CA doivent intervenir avant le 30 juin de l'année N+1. Pour l'année 2022, le CA 2021 sera voté à l'occasion de la séance d'adoption du BP, soit au Conseil municipal du 17 mars 2022.

En application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, il faut souligner que les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts<sup>1</sup> : *budget principal*, *budget annexe « Espace Tartalin »* et *budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »*.

<sup>1</sup> Le centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public communal doté de la personnalité juridique, dispose d'un budget propre voté par son conseil d'administration. Le présent document ne porte que sur les budgets de la commune.

### 1-Les éléments de contexte

#### 1.1-L'environnement économique et financier

##### **La loi de Finances 2022 :**

Au niveau national, la loi de finances pour 2022 est construite sur des perspectives de réduction du déficit public de -4,8 points de PIB en 2022, avec une croissance projetée à +4%. Le niveau des dépenses de l'État reste toutefois soutenu du fait des dépenses liées au Plan de relance, aux mesures du « Ségur de la Santé » adoptées en avril 2021 et des mesures de revalorisation du pouvoir d'achat qui peuvent avoir des conséquences sur les finances des collectivités territoriales (exemple : revalorisation des catégories C de la fonction publique).

##### **La Dotation Globale de Fonctionnement :**

L'élaboration du budget primitif 2022 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de Dotation Globale de Fonctionnement qui s'élève cette année à environ 26,8 milliards d'euros.

Pour rappel, le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- **La « Dotation de Solidarité Rurale » (DSR)** réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- **La « Dotation de Solidarité Urbaine »** réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- **La « Dotation Nationale de Péréquation »** réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de la fiscalité économique.

La commune d'Aiffres perçoit la « dotation de solidarité rurale » et la « dotation nationale de péréquation ».

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La loi de Finances a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations (DSR et DSU), l'augmentation en 2022 sera de 95 millions d'euros pour chacune.

##### **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

Il s'agit d'un fond de péréquation horizontale entre les communes et les intercommunalités, créé par la Loi de Finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la Taxe Professionnelle. Le FPIC prend ses contributions des blocs communaux ayant un potentiel financier agrégé (PFIA) important pour les redistribuer aux blocs communaux ayant un PFIA faible. Les fonds pris et reversés par le FPIC sont répartis entre les intercommunalités et les communes d'un même bloc communal, par le biais d'accords locaux.

Pour l'année 2022, la loi de Finances a reconduit son montant à 1 milliard d'euros. La loi introduit de nouvelles mesures de correction des indicateurs utilisés pour la péréquation locale qui pourront avoir des impacts sur les finances locales. Elle propose notamment une transformation de l'effort fiscal en coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (l'indicateur ne vise plus l'évaluation de la pression fiscale sur les ménages mais plus la mobilisation par la collectivité de son potentiel fiscal) et également

l'élargissement du panier des ressources prises en compte pour les éléments de compensation issus de la réforme (compensation, TVA, effet du coefficient correcteur de compensation de la Taxe d'Habitation).

### ***Soutien à l'investissement :***

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance économique, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédit de paiement en 2022 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle. Ces crédits viendront en complément de la DETR.

### ***La réforme de la Taxe d'habitation :***

Amorcée en 2018, la réforme de la taxe d'habitation se poursuit. Elle consiste en la mise en place d'un dégrèvement progressif de cotisation taxe d'habitation sur les résidences principales, pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). Actuellement, 80 % des ménages ne paient plus cette taxe depuis 2020. Pour les 20% de ménages restant cette taxe a bénéficié de deux baisses successives, la première a eu lieu en 2021 et la seconde est attendue en 2022.

Plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation à compter de 2023. Seule sera maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants. À partir de 2021, les communes reçoivent le produit de taxe d'habitation pour la part communale et départementale. Un coefficient correcteur vient s'appliquer afin que la commune conserve son niveau de recettes.

## **1.2-Les orientations de la politique budgétaire communale pour l'année 2022**

L'année 2021 fut pour la seconde fois une année marquée par la crise sanitaire et économique. Dans ce contexte particulier, la ville d'Aiffres a tenté d'être à la hauteur des défis auxquels elle a été confrontée à la fois dans la vie de la collectivité (maintien des manifestations, gestion des services périscolaires), dans la gestion des services communaux et dans la programmation des investissements (hausse du prix des matériaux, pénurie de main d'œuvre).

Le budget 2022 s'inscrit à nouveau dans cette volonté et poursuit la dynamique de la relance avec un budget d'investissement à un niveau similaire à 2021. L'année 2022 marque l'ouverture d'importants projets prévus dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), telles que la rénovation du groupe scolaire Victor Hugo et la réfection d'axes routiers à la circulation dense. Le montant de ces dépenses d'équipement est estimé à 2 269 000 d'euros.

### **Pour 2022 la collectivité à déterminer des variables dans la constitution des prévisions budgétaires :**

- > Non augmentation des taux d'imposition et cela depuis 2015,
- > Maîtrise de l'endettement et préservation d'un niveau de trésorerie convenable,
- > Lancement des projets d'investissement dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.
- > Présentation des capacités d'autofinancement de la commune par une maîtrise importante des charges structurelles de la collectivité.

Fonctionnement									
Dépenses	BP 2021	Réalisé 2021	% d'exécution	BP 2022	Recettes	BP 2021	Réalisé 2021	% d'exécution	BP 2022
Charges à caractère général	1 088 722,00 €	974 802,82 €	90%	1 167 599,00 €	Atténuations charges	23 000,00 €	17 762,46 €	77%	20 000,00 €
Charges de personnel	2 103 567,00 €	2 022 872,12 €	96%	2 163 267,00 €	Produits des services	574 845,00 €	462 549,70 €	80%	551 058,00 €
Charges de gestion courante	666 732,34 €	590 719,06 €	89%	628 519,00 €	Impôts et taxes	2 672 770,00 €	2 956 778,32 €	111%	2 950 860,00 €
Charges financières (hors emprunts nveau	98 198,00 €	98 197,44 €	100%	89 188,00 €	Dotations et particip.	937 487,00 €	855 857,71 €	91%	852 815,00 €
Charges exceptionnelles	2 050,00 €	0,00 €	0%	4 500,00 €	Produits gestion courante	122 955,00 €	111 952,84 €	91%	119 441,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	2 530,00 €	0,00 €	0%	2 738,00 €	Produits financiers	28 888,00 €	28 888,54 €	100%	28 816,00 €
Atténuation produits	10 000,00 €	17 300,00 €	173%	11 000,00 €	Produits exceptionnels	5 000,00 €	263 231,06 €	5265%	9 000,00 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €	0,00 €	0%	50 000,00 €					
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>4 021 799,34 €</b>	<b>3 703 891,44 €</b>		<b>4 116 811,00 €</b>	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>4 364 945,00 €</b>	<b>4 697 020,63 €</b>		<b>4 531 990,00 €</b>
Virement à la section d'investissement (02	579 704,31 €	0,00 €		858 068,16 €	Exc. De fonctionnement reporté (002	1 046 658,53 €	1 046 658,53 €		1 477 644,02 €
Dotations aux amortissements	182 809,00 €	432 308,24 €		185 937,82 €	Transfert entre sections (042)	29 245,00 €	3 744,73 €		0,00 €
<b>Sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>762 513,31 €</b>	<b>432 308,24 €</b>		<b>1 044 005,98 €</b>	<b>Sous-total recettes d'ordre</b>	<b>1 075 903,53 €</b>	<b>1 050 403,26 €</b>		<b>1 477 644,02 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 784 312,65 €</b>	<b>4 136 199,68 €</b>		<b>5 160 816,98 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>5 440 848,53 €</b>	<b>5 747 423,89 €</b>		<b>6 009 634,02 €</b>
				<i>Suréquilibre de la section de fonctionnement</i>		<i>343 145,66 €</i>	<i>993 129,19 €</i>		<i>415 179,00 €</i>

Investissement									
Dépenses	BP 2021	Réalisé 2021	% d'exécution	BP 2022	Recettes	BP 2021	Réalisé 2021	% d'exécution	BP 2022
Dettes (hors emprunts nveau)	239 531,00 €	236 941,80 €	99%	242 724,51 €	FCTVA	54 000,00 €	52 156,88 €	97%	265 608,11 €
Programme d'investissement	2 680 283,85 €	1 780 521,79 €	66%	2 357 888,76 €	Taxes d'urbanisme	85 000,00 €	94 418,36 €	111%	90 000,00 €
Subventions HLM	72 146,00 €	12 158,00 €	17%	60 000,00 €	Subventions d'invest.	1 297 306,10 €	504 891,93 €	39%	1 098 126,90 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €	0,00 €	0%	50 000,00 €	Emprunts	3 000,00 €	429,38 €	14%	3 000,00 €
					Produit des cessions	174 000,00 €	0,00 €	0%	25 850,00 €
					Autres recettes dont 1068	623 147,51 €	623 147,51 €	0%	133 129,46 €
					Autres établissements publics	48 709,00 €	48 709,00 €	100%	51 241,00 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>3 041 960,85 €</b>	<b>2 029 621,59 €</b>	<b>67%</b>	<b>2 710 613,27 €</b>	<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>2 285 162,61 €</b>	<b>1 323 753,06 €</b>		<b>1 666 955,47 €</b>
Def. D'investissement reporté (001)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	Solde d'exécution (excédent) de la se	25 079,95 €	25 079,95 €		
Transfert entre sections (040)	29 245,00 €	3 744,73 €		0,00 €	Virement de la section de fonctionne	579 704,31 €	579 704,31 €		858 068,16 €
Opérations patrimoniales (041)	171 791,00 €	6 507,64 €		298 805,18 €	dont CAF Brute	402 000,00 €	742 152,04 €		993 129,19 €
					Dotations aux amortissements	182 809,00 €	183 108,24 €		185 589,64 €
					Opérations patrimoniales (041)	171 791,00 €	6 507,64 €		298 805,18 €
<b>Sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>201 036,00 €</b>	<b>10 252,37 €</b>		<b>298 805,18 €</b>	<b>Sous-total recettes d'ordre</b>	<b>1 361 384,26 €</b>	<b>769 320,19 €</b>		<b>1 342 462,98 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 242 996,85 €</b>	<b>2 039 873,96 €</b>		<b>3 009 418,45 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>2 093 073,25 €</b>	<b>2 093 073,25 €</b>		<b>3 009 418,45 €</b>
					<i>Epargne brute (pour information)</i>	<i>343 145,66</i>	<i>993 129,19</i>		<i>415 179,00 €</i>
					<i>Epargne nette (pour information)</i>	<i>106 203,86</i>	<i>756 187,39</i>		<i>175 454,49 €</i>

## 2-Les propositions budgétaires 2022

### 2.1-La section de fonctionnement

#### 2.1.1-Les recettes de fonctionnement

	Chapitre	BP 2021	BP 2022	Différence 2021/2022	% du total des recettes
<b>1</b>	<b>Atténuation de charges (013)</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>-3</b>	<b>0%</b>
<i>Remboursement des indemnités journalières</i>					
<b>2</b>	<b>Produits services</b>	<b>575</b>	<b>551</b>	<b>-24</b>	<b>12%</b>
<i>Redevances issues des services périscolaire, de l'occupation du domaine public, des concessions, etc</i>					
<b>3</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 673</b>	<b>2 951</b>	<b>278</b>	<b>65%</b>
<i>Recettes issues des impôts directs locaux, du FPIC, des attributions de compensation et autres taxes.</i>					
<b>4</b>	<b>Dotations, subventions</b>	<b>937</b>	<b>853</b>	<b>-84</b>	<b>19%</b>
<i>Recettes versées par l'État, il s'agit principalement de la DGF</i>					
<b>5</b>	<b>Autres produits de gestion</b>	<b>123</b>	<b>119</b>	<b>-4</b>	<b>3%</b>
<i>Locations de salles, loyers d'habitation, loyers commerciaux</i>					
<b>6</b>	<b>Total recettes gestion courante (1+2+3+4+5)</b>	<b>4 331</b>	<b>4 494</b>	<b>163</b>	
<b>7</b>	<b>Produits financiers (76)</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>-1</b>	<b>1%</b>
<b>8</b>	<b>Produits exceptionnels/transfert de charge (77/79)</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0%</b>
<b>10</b>	<b>Total recettes réelles non retraitées (6+7+8)</b>	<b>4 365</b>	<b>4 532</b>	<b>166</b>	

Au niveau global, la prévision financière du chapitre « **Impôts et taxes** » est stable en référence au compte administratif 2021 (2 958 000 € au CA 2021 pour 2 591 000 € au BP 2022), compte tenu :

- De la baisse de l'attribution de compensation versée par l'agglomération de Niort (-20 000 euros) suite au transfert de la compétence subvention au SDIS. L'année 2022

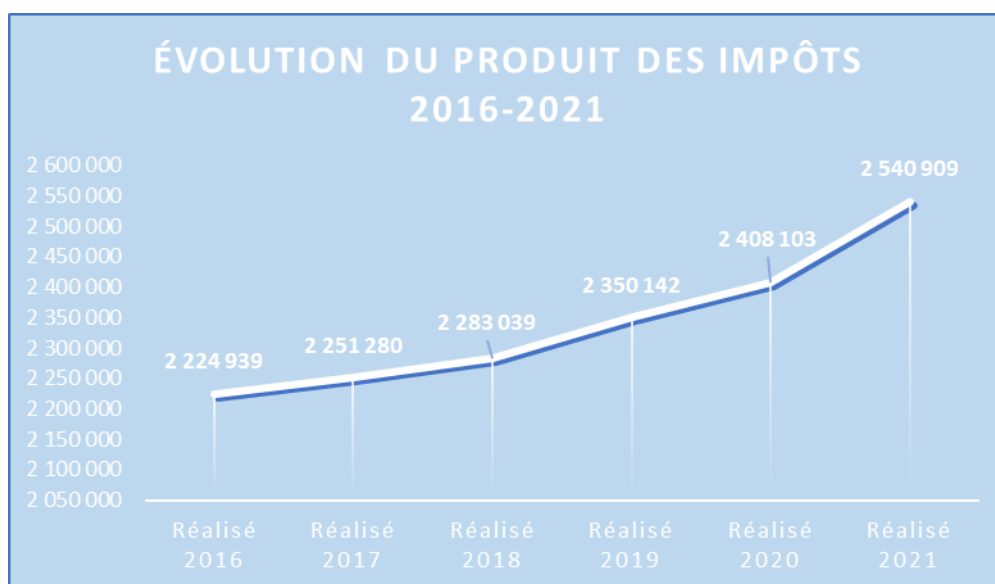
constituera l'acte 2 du transfert de cette charge à Niort Agglo. Après une baisse importante de l'attribution de compensation entre 2019 et 2020 (environ 137 000 euros), une nouvelle diminution a été proposée à l'occasion de la dernière CLECT, pour un montant de 20 000 euros afin de finaliser le transfert de la compétence SDIS.

- **De la prévision prudente du montant prévu au titre du FPIC.** En effet, considérant les orientations budgétaires de Niort Agglo, il est décidé de maintenir la politique appliquée depuis plusieurs années consistant à diviser par deux le montant perçu au titre du FPIC en année N-1, soit 50 000 euros. En effet, en cas de sortie du dispositif en 2022, un mécanisme d'échelonnement est prévu évitant toute rupture financière brutale pour les collectivités. Celui-ci prévoit la perception de moitié de la somme de l'année n-1.

Pour 2022, **l'évolution du produit fiscal (article 73111 du chapitre « impôts et taxes »)** tient compte des variations suivantes :

- L'évolution de l'assiette d'imposition : sur la base du plan pluriannuel de fonctionnement établi par les services de la ville il faut appliquer une hausse de 2% (hausse moyenne constatée),
- La hausse des bases cadastrales, annoncée à 3,4% par l'INSEE pour l'année 2022 (sur la base de l'inflation constatée en 2021),
- La suppression de l'exonération d'une partie de la taxe foncière (voir délibération du 2 septembre 2021),
- L'application dynamique du coefficient correcteur lié à la compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation.

L'ensemble de ces variables permet d'anticiper une imposition directe locale d'environ 2 645 000 euros, soit **+ 104 091 euros** par rapport au budget 2021 (2 409 970 euros).



En 2022, et compte tenu du contexte économique, **la commune fait le choix de ne pas augmenter les taux de sa fiscalité directe locale.** Pour rappel, la collectivité ne peut désormais user de leviers d'action que sur le taux des taxes foncières bâties et non bâties.

La collectivité n'a plus modifié ses taux, malgré des recettes de fonctionnement contraintes, depuis 2016.

Taux d'imposition de la commune d'Aiffres							
Période 2016-2022							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe habitation	15,08	15,08	15,08	15,08	15,08		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,71	21,71	21,71	21,71	21,71	40,59	40,59
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	82,8	82,8	82,8	82,8	82,8	82,8	82,8

**TAUX COMMUNAL : 21,71%**  
**TAUX DÉPARTEMENTAL : 18,88%**

Pour davantage d'éléments de comparaison, les comptes administratifs de l'année 2021 présentés à l'occasion du Conseil municipal du 17 mars 2022 dressent un comparatif de la situation de la collectivité au niveau de ses recettes de fonctionnement avec les communes de même strate géographique.

Plus globalement les grandes orientations des recettes de fonctionnement font état :

- **D'une baisse du produit des atténuations de charge (-2 000 euros) liée au remboursement des rémunérations du personnel**, cette donnée est positive puisqu'elle signifie que le nombre de maladie « longue » durée diminue.
- **D'une légère baisse des produits tirés des services communaux compte tenu :**
  - De la baisse des effectifs dans les écoles et de la fréquentation des services périscolaires en lien avec la Covid-19 (anticipation à la fermeture potentielle des services, cas Covid, etc),
  - De la fermeture exceptionnelle des salles municipales liée à la crise sanitaire.
- **Du maintien du niveau des dotations de l'État.** Le gouvernement a annoncé au sein de la loi de finances 2022 le maintien des niveaux de dotations (très légère augmentation sur deux des trois volets). Cependant cette somme devrait légèrement baisser en 2022 au niveau local en raison des critères de répartition de ces dotations, notamment celui du nombre d'habitants. En effet, les chiffres INSEE de 2022 font état d'une nouvelle baisse du nombre d'habitants.



## 2.2.2-Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en milliers d'euros					
	Chapitre	BP 2021	BP 2022	Différence 2021/2022	% du total des dépenses
1	Charges à caractère général	1 089	1 168	71	27%
<i>Fonctionnement quotidien des services (carburants, alimentaires, télécommunications, affranchissement, etc)</i>					
2	Charges de personnel	2 104	2 163	59	52%
<i>Rémunération, cotisations caisse de retraite, primes, etc</i>					
3	Atténuation de produits	10	11	1	0%
<i>Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>					
4	Autres charges de gestion courante	667	629	-39	17%
<i>Subventions aux associations, au CCAS, à Tartalin, indemnité des élus, etc</i>					
5	Total dépenses gestion courante (1+2+3+4)	3 870	3 970		97%
6	Charges financières	98	89	-9	2%
<i>Intérêts de la dette</i>					
7	Charges exceptionnelles	2	4	0	0%
<i>Amendes, titres annulé</i>					
8	Dépenses imprévues	50	50	0	1%
9	Dotations provisions semi-budgétaire	2	2	0	0%
	Total dépenses réelles (5+6+7+8)	4 022	4 116	83	

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent d'environ 90 000 euros par rapport au budget primitif 2021 en raison des éléments suivants :

### > Les charges à caractère général :

011 Charges à caractère général			
Chapitres	BP 2021	BP 2022	Variation
60 achats et variation de stocks	548 450,00 €	653 402,00 €	104 952,00 €
61 services extérieurs	359 224,00 €	337 544,00 €	-21 680,00 €
62 autres services extérieurs	159 158,00 €	157 087,00 €	-2 071,00 €
63 impôts et taxes	22 040,00 €	19 566,00 €	-2 474,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 088 872,00 €</b>	<b>1 167 599,00 €</b>	
<b>% des dépenses de fonctionnement</b>	<b>27%</b>	<b>29%</b>	

+80 000€ d'électricité  
 +20 000€ de gaz

L'évolution du chapitre 60 « Achats et variation de stocks » prévoit l'absorption de la hausse des dépenses d'énergie. Malgré l'encadrement par un marché public de la distribution de l'électricité et du gaz sur les bâtiments communaux, la collectivité est impactée par la hausse historique du prix de l'énergie. Les premières factures du mois de janvier 2022 font état de cette flambée dans des proportions importantes, il est donc nécessaire d'adapter l'enveloppe budgétaire allouée.

Ceci même si les pouvoirs publics ont décidé de limiter cette augmentation considérable en réduisant jusqu'en 2023 certaines taxes permettant d'économiser environ 7% sur l'ensemble des factures.

En parallèle l'article 60628 « autres fournitures non stockées » du chapitre 60 est également abondé (+14 000 euros) afin de financer les travaux effectués en régie par les services de la ville.

Le deuxième poste d'évolution concerne le **chapitre 61, « Services extérieurs »** avec une diminution d'environ 22 000 euros des crédits inscrits :

- Réalisation en interne de l'entretien de l'éclairage public (-7 000 euros),
- Baisse des sommes allouées à la réalisation des audits en 2022(-17 000 euros).

Pour autant, malgré une baisse du montant du **chapitre 61 l'enveloppe prévue à l'article « Versements à des organismes de formation »** augmente d'environ 14 000 euros afin de reprogrammer un certain nombre de formations obligatoires pour les agents.

Article	Exécution pluriannuelle			Prévisionnel
	BP 2021	CA 2021	% d'exécution	BP 2022
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 088 722,00 €</b>	<b>974 802,82 €</b>	<b>90%</b>	<b>1 167 599,00 €</b>
<b>60 Achat et variation de stocks</b>	<b>548 450,00 €</b>	<b>528 878,95 €</b>		<b>653 402,00 €</b>
6042 Achats de prestations de services	54 090,00	28 304,30	52%	39 377,00 €
60611 Eau et assainissement	25 000,00	16 276,65	65%	25 000,00 €
60612 Énergie - Électricité	100 000,00	106 349,99	106%	180 000,00 €
60613 Chauffage urbain	83 000,00	77 252,70	93%	100 000,00 €
60621 Combustibles	10 000,00	10 603,57	106%	10 000,00 €
60622 Carburants	12 000,00	14 485,65	121%	15 000,00 €
60623 Alimentation	96 400,00	93 472,85	97%	96 400,00 €
60628 Autres fournitures non stockées	110 000,00	129 444,28	118%	124 460,00 €
60631 Fournitures d'entretien	15 000,00	13 707,84	91%	15 000,00 €
<b>60632 Fournitures de petit équipement</b>	<b>13 600,00</b>	<b>10 330,28</b>	<b>76%</b>	<b>14 333,00 €</b>
<b>60633 Fournitures de voirie</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 659,41</b>	<b>108%</b>	<b>10 500,00 €</b>
<b>60636 Vêtements de travail</b>	<b>8 150,00</b>	<b>6 361,24</b>	<b>78%</b>	<b>7 650,00 €</b>
6064 Fournitures administratives	9 000,00	9 331,11	104%	9 000,00 €
<b>6067 Fournitures scolaires</b>	<b>4 210,00</b>	<b>4 299,08</b>	<b>102%</b>	<b>6 682,00 €</b>
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>359 224,00 €</b>	<b>297 922,46 €</b>		<b>337 544,00 €</b>
611 Contrats de prestations de service	2 000,00	1 608,48	80%	2 000,00 €
6132 Locations immobilières	1 000,00	0,00	0%	1 000,00 €
6135 Locations mobilières	7 000,00	30 207,17	432%	23 900,00 €
<b>61521 Terrains</b>	<b>65 000,00</b>	<b>28 662,56</b>	<b>44%</b>	<b>65 000,00 €</b>
<b>615221 Bâtiments publics</b>	<b>18 288,00</b>	<b>17 103,73</b>	<b>94%</b>	<b>16 000,00 €</b>
615228 Autres bâtiments	1 500,00	1 110,82	74%	1 500,00 €
<b>615231 Voirie</b>	<b>94 000,00</b>	<b>76 808,13</b>	<b>82%</b>	<b>75 000,00 €</b>
615232 Réseaux	15 000,00	3 738,37	25%	5 000,00 €
61551 Matériel roulant	20 000,00	28 436,26	142%	20 000,00 €
61558 Autres biens mobiliers	10 000,00	5 445,75	54%	8 000,00 €
<b>6156 Maintenance</b>	<b>43 998,00</b>	<b>42 767,45</b>	<b>97%</b>	<b>40 958,00 €</b>
<b>6161 Multirisques</b>	<b>34 100,00</b>	<b>24 217,75</b>	<b>71%</b>	<b>34 798,00 €</b>
<b>617 Etudes et recherches</b>	<b>30 408,00</b>	<b>18 150,00</b>	<b>60%</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>6182 Documentation générale et technique</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 821,34</b>	<b>110%</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>6184 Versements à des organismes de formation</b>	<b>7 730,00</b>	<b>10 276,07</b>	<b>133%</b>	<b>23 188,00 €</b>
6185 Frais de colloques et séminaires	200,00	0,00	0%	200,00 €
6188 Autres frais divers	1 000,00	568,58	57%	1 000,00 €
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>159 158,00</b>	<b>126 040,10 €</b>		<b>157 087,00 €</b>
<b>6226 Honoraires</b>	<b>8 500,00</b>	<b>20 522,28</b>	<b>241%</b>	<b>24 200,00 €</b>
6228 Divers	3 000,00	51,00	2%	1 000,00 €
6231 Annonces et insertions	2 000,00	1 196,16	60%	2 000,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	31 140,00	24 021,93	77%	31 157,00 €
6233 Foires et expositions	2 200,00	3 049,17	139%	2 410,00 €
6236 Catalogues et imprimés	1 000,00	558,00	56%	1 000,00 €
<b>6238 Divers</b>	<b>10 900,00</b>	<b>5 879,86</b>	<b>54%</b>	<b>7 900,00 €</b>
6248 Divers	15 392,00	8 467,36	55%	14 550,00 €
6251 Voyages et déplacements	2 000,00	1 841,47	92%	2 000,00 €
6261 Frais d'affranchissement	9 000,00	7 820,25	87%	9 000,00 €
6262 Frais de télécommunications	34 450,00	32 888,20	95%	28 968,00 €
627 Services bancaires	100,00	340,23	340%	400,00 €
<b>6281 Concours divers (cotisations..)</b>	<b>4 681,00</b>	<b>5 535,36</b>	<b>118%</b>	<b>4 802,00 €</b>
6282 Frais de gardiennage (églises,	500,00	0,00	0%	1 000,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	7 795,00	2 255,52	29%	7 000,00 €
6284 Redevance pour services rendus	11 000,00	1 330,82	12%	11 500,00 €
62878 A d'autres organismes	100,00	0,00	0%	100,00 €
6288 Autres services extérieurs	15 400,00	10 282,49	67%	8 100,00 €
<b>63 Impôts, taxes et versements autres</b>	<b>22 040,00 €</b>	<b>21 961,31 €</b>		<b>19 566,00 €</b>
63512 Taxes foncières	21 400,00	20 462,67	96%	19 226,00 €
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	246,00	41%	300,00 €
6358 Autres droits	40,00	0,00	0%	40,00 €
637 Autres impôts	0,00	1 252,64	#DIV/0!	0,00 €

> **Les charges de personnel :**

<b>012 Charges de personnel</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>variation</b>
62 autres services extérieurs	100 000,00 €	50 000,00 €	-50%
<i>Contractuels mis à disposition par le centre de gestion (intérimaires de droit public)</i>			
63 impôts, taxes	33 979,00 €	37 332,00 €	10%
<i>Cotisations diverses (CNFPT, FNAL)</i>			
64 charges de personnel	1 969 588,00 €	2 075 935,00 €	5%
<i>Titulaires, contractuels, indemnités, charges, etc</i>			
<b>TOTAL</b>	<b>2 103 567,00 €</b>	<b>2 163 267,00 €</b>	<b>3%</b>
<b>% des dépenses de fonctionnement</b>	<b>52%</b>	<b>53%</b>	

L'année 2022 sera marquée en matière de ressources humaines par :

- La généralisation sur l'ensemble des services administratifs des RTT et la mise en application du règlement du temps de travail.
- Le glissement technicité vieillesse (GVT) impliquant une augmentation de 13 000 € de la rémunération principale des agents de la collectivité, et ce malgré un nouveau gel du point d'indice.
- La mise à niveau des rémunérations les plus faibles sur celui du SMIC. Concrètement, aucun agent ne peut être payé sous le minimum légal, via une augmentation automatique de son indice de paie.
- Une revalorisation des grilles indiciaires, au niveau national, des agents de catégorie C.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), correspondant à la prime attribuée aux agents à l'issue de leur entretien annuel augmente d'environ 12 000€ pour tenir compte des travaux en cours sur la revalorisation de cette prime liée à l'investissement et à la manière de servir des agents.
- La part de recrutement des agents contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion est diminuée de moitié (62 – autre personnel extérieur) afin de correspondre à l'organisation des services de la ville. En effet, la collectivité a fait le choix en 2021 de recruter en priorité des agents contractuels dont elle a la gestion directe (64131 – rémunérations) afin de limiter les frais afférents à la mise à disposition. Également, même si l'impact de la crise sanitaire sur les ressources humaines est particulièrement important depuis le début d'année, il reste affiché une volonté de maîtriser le recours au personnel extérieur quand cela est possible.
- Le recrutement d'une ATSEM à compter du mois de septembre 2022 en raison de l'ouverture d'une classe supplémentaire pour le niveau maternel (+ 10 000 euros),
- Le maintien d'un poste de chargée de communication, toujours sous la forme d'une alternance.
- L'intervention d'un(e) archiviste sur une période de trois mois environ (+ 10 000 euros).

Article	Exécution pluriannuelle			Prévisionnel
	BP 2021	CA 2021	% d'exécution	BP 2022
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 103 567,00 €</b>	<b>2 022 872,12 €</b>		<b>2 163 267,00 €</b>
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>25 978,98 €</b>		<b>50 000,00 €</b>
6218 Autre personnel extérieur	100 000,00	25 978,98	26%	50 000,00 €
<b>63 Impôts, taxes et versements autres</b>	<b>33 979,00 €</b>	<b>36 219,99 €</b>		<b>37 332,00 €</b>
6331 Versement de transport	10 216,00	11 274,09	110%	11 141,00 €
6332 Cotisations versées au F.N.A.L	1 053,00	1 125,28	107%	1 173,00 €
6336 Cotisations au CNFPT	19 556,00	20 445,38	105%	21 506,00 €
6338 Autres impôts, taxes et versements	3 154,00	3 375,24	107%	3 512,00 €
<b>64 Charges de personnel</b>	<b>1 969 588,00 €</b>	<b>1 960 673,15 €</b>		<b>2 075 935,00 €</b>
64111 Rémunération principale	945 525,00	961 130,76	102%	993 000,00 €
64112 NBI, supplément familial de traitement	22 426,00	25 842,98	115%	26 788,00 €
64118 Autres indemnités.	221 557,00	226 638,68	102%	231 305,00 €
64131 Rémunérations	155 367,00	99 527,57	64%	134 941,00 €
64138 Autres indemnités	4 500,00	20 076,95	446%	21 000,00 €
64162 Emplois d'avenir	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00 €
64168 Autres emplois d'insertion	31 003,00	38 056,82	123%	38 685,00 €
6417 Rémunérations des apprentis	18 847,00	15 189,15	81%	24 798,00 €
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	169 134,00	180 672,20	107%	193 822,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraites	307 728,00	309 956,75	101%	323 077,00 €
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 134,00	6 284,91	88%	6 619,00 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	59 148,27	99%	60 000,00 €
6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage	907,00	1 005,00	111%	1 100,00 €
6458 Contributions aux organismes sociaux	9 660,00	4 779,04	49%	6 000,00 €
6474 Versements aux autres œuvres sociales	13 000,00	11 932,07	92%	12 000,00 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	2 800,00	432,00	15%	2 800,00 €
6478 Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00 €

> **Autres charges de gestion :**

65 Autres charges de gestion			
Chapitre	BP 2021	BP 2022	variation
Indemnités aux élus	92 296,00 €	95 096,00 €	3%
Subvention au CCAS	21 800,00 €	21 800,00 €	0%
Subventions aux associations	253 000,00 €	204 567,00 €	-19%
Subvention d'équilibre à Tartalin	231 272,00 €	225 397,00 €	-3%
Divers	68 064,00 €	81 659,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>666 432,00 €</b>	<b>628 519,00 €</b>	<b>-6%</b>
<b>% des dépenses de fonctionnement</b>	<b>17%</b>	<b>15%</b>	

- **L'indemnité de fonction** versée aux élus augmente légèrement avec la création d'une nouvelle délégation en 2021 concernant la coopération extérieure,
- **La subvention versée au CCAS** est maintenue à un niveau élevé en raison de la dynamique des projets prévus en 2022 :
  - ❖ Aide au permis de conduire pour les personnes en recherche active d'emploi,
  - ❖ Dispositif « argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans,
  - ❖ Finalisation de l'analyse des besoins sociaux et mise en application des leviers d'action qui seront proposés et validés par le COPIL.

La subvention versée par la ville demeure la recette la plus importante du CCAS (72% des recettes), elle permet ainsi d'équilibrer le budget pour maintenir les activités classiques

(participation au paiement des factures, urgences alimentaire, AEB) et élargir ses champs d'intervention.

Concernant les subventions aux associations, trois facteurs doivent être mis en évidence :

- **L'ajustement de l'enveloppe du budget 2022** au compte administratif 2021 (253 000 euros prévus au BP 2021 pour 236 000 euros de subventions versées en 2021).
- La **diminution de la subvention versée à la Maison Pour Tous** en raison de la nouvelle répartition des subventions versées par la CAF dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale. Ce sont ainsi :
  - o 23 745 euros correspondant à la gestion du relais assistantes maternelles,
  - o Et 22 790 euros correspondant à l'espace accueil du jeune enfant qui seront désormais directement versés à la MPT.

C'est logiquement que ces sommes seront déduites de la subvention annuelle de la Maison Pour Tous.

- La **prise en compte du nouvel Espace Petite enfance et des quatre nouvelles places** qui devraient être occupées en septembre 2022. La collectivité doit se réunir avec la MPT pour déterminer un montant définitif qui prenne en compte ces nouvelles charges dont la finalité est d'augmenter la qualité du service rendu aux Aiffricains.

65 AUTRES CHARGES DE GESTION	666 432,34 €	590 719,06 €		628 519,00 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>666 732,34 €</b>	<b>590 719,06 €</b>		<b>628 519,00 €</b>
651 Concessions,brevets	5 050,00	4 832,40		5 233,00 €
6531 Indemnités	92 296,00	93 573,59		95 096,00 €
6532 Frais de mission	200,00	0,00		200,00 €
6533 Cotisations de retraite	7 800,00	8 572,88		8 702,00 €
6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 637,00	6 370,32		6 676,00 €
6535 Formation	2 000,00	1 637,00		2 000,00 €
6536 Frais de représentation du Maire	200,00	0,00		200,00 €
65372 Cotisation au fonds de financement	0,00	51,34		200,00 €
6541 Créances admises en non-valeur	1 500,00	164,87		1 500,00 €
6542 Créances éteintes	2 000,00	30,42		1 000,00 €
65548 Autres contributions	15 400,00	19 924,10		30 647,00 €
65733 Départements	561,00	560,30		557,00 €
657351 GFP de rattachement	1 000,00	1 789,69		1 800,00 €
657362 CCAS	21 800,00	21 800,00		21 800,00 €
657363 établissement à caractère administratif	231 272,34	170 013,17		225 397,00 €
<b>65738 Autres organismes publics</b>	<b>24 016,00</b>	<b>24 466,00</b>		<b>20 943,00 €</b>
6574 Subventions de fonctionnement aux associations	253 000,00	236 102,20		204 568,00 €
65888 Autres Charges	2 000,00	830,78		2 000,00 €

### 2.2.3-Les principales distinctions avec le Débat d'Orientations Budgétaires

Quelques ajustements ont été nécessaires entre le Rapport d'orientations budgétaires et le vote du budget.

Concernant **les recettes** :

- Perception du **produit des cessions** pour un montant de 249 500 euros ce qui permet à la section de fonctionnement de dégager en 2021 une **épargne brute d'environ 993 000 euros**.
- **Remboursement à la commune par la Maison Pour Tous** d'une partie de la subvention versée en 2021 au titre du fonctionnement du multi accueil (+32 000 euros au chapitre « produits des

services à percevoir en 2022). En effet, comme expliqué précédemment la CAF verse désormais directement à la MPT la subvention perçue dans le cadre du fonctionnement du multi accueil.

- Diminution du produit du **chapitre « impôts et taxes »** en raison de la suppression d'une partie des attributions de compensation imposée à l'occasion de la dernière CLECT organisée en février dernier (- 20 000 euros).

Concernant **les dépenses** :

- Hausse de l'enveloppe allouée aux énergies (+100 000 euros),
- Ajustement des charges de personnel avec l'intégration d'une archiviste et d'une nouvelle ATSEM (+ 20 000 euros) et de la hausse au 1<sup>er</sup> janvier des agents dont le traitement est inférieur au SMIC (+ 10 000 euros),
- Réévaluation de la contribution versée au SIVOM sur une année pleine à l'article 65548 (+3 800 euros),
- Adaptation des subventions versées aux associations au regard du réalisé de l'année 2021 (- 12 000 euros).

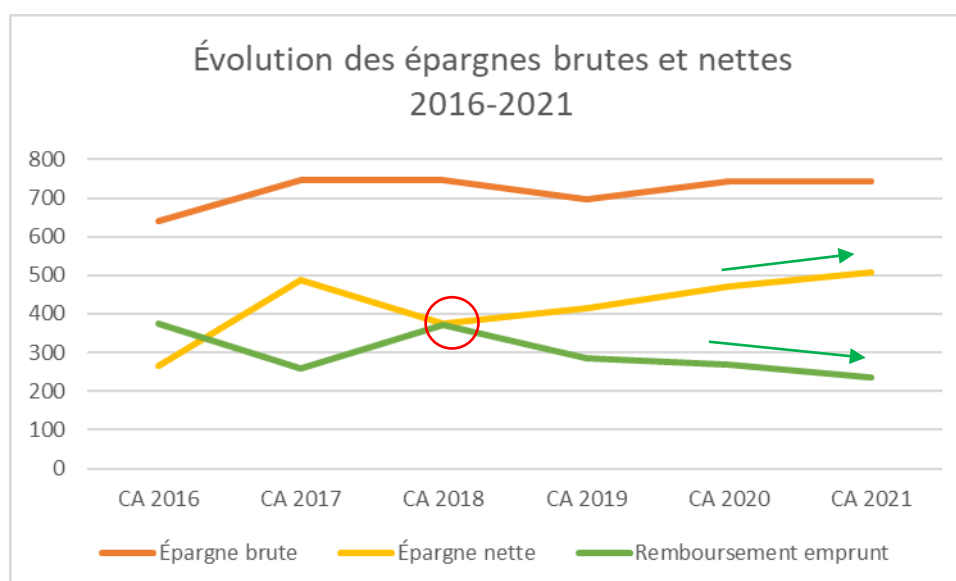
**L'ensemble de ces variables font passer l'épargne brute de 536 000 euros à 415 179 euros. Pour rappel, en 2021 l'épargne prévisionnelle était de 343 000 euros.**

#### 2.2.4-La capacité d'autofinancement

**L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.** Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette.** L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Cet indicateur permet de déterminer quelle part des ressources dégagées de l'excédent de fonctionnement pourra être affectée aux futurs d'investissement.

Le graphique ci-dessous présente les épargnes nettes et brutes du CA 2016 au CA 2022. Il permet de constater l'évolution du niveau d'épargne de la commune sur les dernières années (hors produit des cessions).



L'année 2022 constitue, sans emprunt nouveau, la dernière année de hausse du remboursement du capital de la dette (239 724 en 2022 contre 236 530 euros en 2021). La graphique ci-dessus démontre une stabilisation de l'épargne brute entre 2020 et 2021 avec **une hausse de l'épargne nette et une baisse du remboursement du capital de la dette**. L'épargne nette est un signe de bonne santé des comptes d'une collectivité.

La volonté annoncée par la collectivité est de financer les dépenses d'investissement dites « récurrentes » grâce à l'épargne nette dégagée (achat de matériel, TGRB, TGRV ...). Il est donc important que la commune soit vigilante sur la gestion de la section de fonctionnement et maîtrise les annuités de remboursement du capital de la dette. **En 2022 l'épargne nette prévisionnelle est d'environ 415 000 euros pour un montant de dépenses récurrentes de 392 309 euros.**

## 2.3-Section d'investissement

L'ambition 2022 de la section d'investissement poursuit celle engagée en 2021 destinée à accompagner la reprise économique.

### 2.3.1.-Les recettes d'investissement

Structure des recettes réelles d'investissement (en milliers d'euros)			
Recettes d'investissement	Prévisions BP 2021	Prévisions BP 2022	Total des recettes d'investissement en %
<b>Subventions d'investissement (13)</b>	<b>1 297</b>	<b>1 098</b>	<b>66%</b>
<i>Subventions obtenues à l'occasion de projets d'équipements</i>			
<b>Dotations, fonds divers et réserves (10)</b>	<b>762</b>	<b>489</b>	<b>29%</b>
<b>Excédent fonctionnement capitalisé (1068)</b>	<b>623</b>	<b>133</b>	<b>8%</b>
<i>Besoin de financement de section d'investissement comblé par la section de fonctionnement</i>			
<b>FCTVA</b>	<b>54</b>	<b>266</b>	<b>16%</b>
<i>TVA récupérable sur les projets d'équipements, achat de matériel, travaux en régie, etc</i>			
<b>Fiscalité de l'urbanisme</b>	<b>85</b>	<b>90</b>	<b>5%</b>
<i>Taxe d'aménagement</i>			
<b>Autres établissements publics</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>3%</b>
<b>Cessions des immos (024)</b>	<b>174</b>	<b>26</b>	<b>2%</b>
<i>Vente d'un terrain, d'un immeuble appartenant au patrimoine de la collectivité</i>			
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 282</b>	<b>1 664</b>	<b>100%</b>

En 2022 la collectivité doit percevoir le solde des subventions attendues dans le cadre de la construction de l'Espace Petite enfance, soit 624 566 euros.

En parallèle, la commune va percevoir une subvention d'environ 29 000 euros du Département dans le cadre du dispositif « CAP Relance 2021 » pour la programmation 2021 des travaux de réparation des bâtiments communaux.

Des restes à réaliser de DETR sont également attendus en 2022 :

- Dans le cadre de la rénovation de la rue des Trois Fontaines. Les travaux étant achevés depuis le début d'année, le solde va être sollicité prochainement. Pour ce même projet des amendes de police seront perçues en 2022, l'enveloppe n'est pas encore connue.
- Dans le cadre des travaux de rénovation du rez-de-chaussée haut de la mairie, le solde va également être demandé prochainement.

En crédits nouveaux, les subventions souhaitées en 2022 seront celles demandées dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire Victor Hugo. Pour chaque organisme, la collectivité va demander les plafonds autorisés. Par conséquent, il ne sera pas possible de solliciter ces organismes sur d'autres projets au cours de l'année 2022. Le budget 2022 prévoit la perception d'un acompte de ces demandes, soit 30%.

**Le total des sommes inscrites pour l'année 2022 est porté à 1 098 127 euros.**

Concernant les autres postes de recettes :

- Le FCTVA attendu est d'environ 265 000 euros. La dynamique des dépenses d'équipement de l'année 2021 permet un rebond du FCTVA qui était de 52 000 euros en 2021. L'année 2022 sera marquée par la réforme du mécanisme déclaratif du FCTVA qui sera désormais automatisé.
- La taxe d'aménagement est à un niveau important depuis 2020 avec une stabilisation en 2021 pour un montant d'environ 95 000 euros. Le budget 2022 prévoit le maintien de ce poste de recettes.

### *2.3.2-Les dépenses d'investissement*

**Les dépenses d'investissement** comprennent les opérations d'équipement mis en œuvre par la collectivité (autorisations de programme ou simples opérations), les acquisitions foncières, les achats de matériel (mobilier, informatiques, logiciels...) et les travaux de voirie ou d'aménagements de terrain.

Le reste à réaliser pour l'année 2021 s'élève à hauteur d'environ 759 732 euros. Il s'agit des sommes engagées en 2021 payées en 2022 (*RAR 2021 dans le tableau ci-dessous*).

**Les dépenses d'investissement 2022 sont estimées à environ 1 982 000 euros** (*vote nouveau 2022 dans le tableau ci-dessous*) :

- Lancement de la phase travaux de la rénovation du groupe scolaire Victor Hugo (200 000 euros),
- Rénovation de la rue Saint-Maurice (150 000 euros),
- Enfouissement des réseaux rue du Haut de la Roussellerie en vue de la préparation des travaux de réfection pour l'année 2023 (106 000 euros),
- Réfection de la voie d'accès à la déchetterie (25 000 euros),
- Installation d'un city stade (92 000 euros),
- Acquisitions temporaires de terrains nécessaires aux opérations d'aménagement futures (451 000 euros).

En sus, le remboursement du capital de la dette (pour 239 724 euros au titre de l'année 2022) et les dépenses imprévues dont le montant a été fixé à 50 000 euros.

Pour 2022, le tableau ci-dessous récapitule les principales sommes inscrites au budget primitif. En bleu figurent les opérations pour lesquelles les travaux ont été achevés.



**SYNTHESE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022**

				ANNÉE 2021		ANNÉE 2022		
Op.	Désignation	Articles	Désignation	BP 2021	Réalisé	RAR 2021	Vote nouveau	BP 2022
0053	EXTENSION CIMETIERE COMMUNAL			5 635,73 €	5 635,73 €	- €	- €	- €
		2031	Frais d'études	2 090,81 €	1 836,46 €	- €	- €	- €
		2312	Agencements et aménagements de terrains	3 544,92 €	3 799,27 €	- €	- €	- €
0056	AMGT ZONE DU PETIT FIEF			35 503,76 €	4 775,99 €	- €	- €	- €
		2031	Frais d'études	179,35 €	- €	- €	- €	- €
		2112	Terrains de voirie	- €	123,54 €	- €	- €	- €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	5 413,47 €	4 652,45 €	- €	- €	- €
0065	TRAVAUX DE BATIMENTS 2019			275,78 €	275,77 €	- €	- €	- €
		2313	Constructions	275,78 €	275,77 €	- €	- €	- €
0067	CONSTRUCTION POLE ENFANCE			1 310 736,49 €	824 655,56 €	473 400,97 €	14 743,02 €	488 143,99 €
		2031	Frais d'études	83 315,51 €	58 458,44 €	24 857,31 €	- €	24 857,31 €
		2033	Frais d'insertion	2 320,08 €	- €	- €	- €	- €
		2313	Constructions	1 189 100,90 €	758 772,90 €	437 151,24 €	8 743,02 €	445 894,26 €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	36 000,00 €	- €	11 392,42 €	6 000,00 €	17 392,42 €
		238	Avances versées	- €	7 424,22 €	- €	- €	- €
0068	PROJET GROUPES SCOLAIRES			98 900,00 €	62 513,76 €	34 000,00 €	375 200,00 €	409 200,00 €
		2031	Frais d'études	97 900,00 €	61 740,00 €	34 000,00 €	174 200,00 €	220 200,00 €
		2033	Frais d'insertion	1 000,00 €	773,76 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
		2313	Constructions	- €	- €	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €	- €	- €
0069	TRAVAUX DE BATIMENTS 2020			166 579,20 €	147 314,23 €	19 264,97 €	7 136,00 €	26 400,97 €
		2031	Frais d'études	22 030,00 €	3 630,00 €	19 264,97 €	7 135,03 €	26 400,00 €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	26 934,00 €	26 214,00 €	- €	- €	- €
		2313	Constructions	117 615,20 €	117 470,23 €	- €	- €	- €
0070	TRAVAUX DE BATIMENTS 2021			67 500,00 €	47 646,36 €	17 420,73 €	- €	17 420,73 €
		2031	Frais d'études	- €	- €	- €	- €	- €
		2313	Constructions	67 000,00 €	47 276,52 €	17 420,73 €	- €	17 420,73 €
		2033	Frais d'insertion	500,00 €	369,84 €	- €	- €	- €
0071	TRAVAUX RUE 3 FONTAINES/SAINT MAURICE			149 463,30 €	133 847,66 €	15 615,64 €	- €	15 615,64 €
		2031	Frais d'études	360,00 €	360,00 €	- €	- €	- €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	148 152,66 €	132 537,02 €	15 615,64 €	- €	15 615,64 €
		2112	Terrains de voirie	950,64 €	950,64 €	- €	- €	- €
		2033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	- €	- €
0072	TRAVAUX DE BATIMENTS 2022			- €	- €	- €	50 500,00 €	50 500,00 €
		2033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	500,00 €	500,00 €
		2313	Constructions	- €	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
0073	TRAVAUX DE VOIRIE 2021			110 500,00 €	- €	28 919,16 €	- €	28 919,16 €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	110 000,00 €	- €	28 919,16 €	- €	28 919,16 €
		2033	Frais d'insertion	500,00 €	- €	- €	- €	- €
0074	REZ-DE-CHAUSSEE MAIRIE			255 500,00 €	218 976,05 €	54 455,04 €	3 460,76 €	57 915,80 €
		2031	Frais d'études	- €	- €	- €	- €	- €
		2313	Constructions	225 000,00 €	214 607,11 €	31 847,34 €	2 460,76 €	34 308,10 €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	3 999,10 €	22 607,70 €	1 000,00 €	22 607,70 €
		2033	Frais d'insertion	500,00 €	369,84 €	- €	- €	- €
0075	CITY STADE			62 400,00 €	- €	- €	92 500,00 €	92 500,00 €
		2312	Installation, matériel et outillage techniques	61 900,00 €	- €	- €	92 000,00 €	92 000,00 €
		2033	Frais d'insertion	500,00 €	- €	- €	500,00 €	500,00 €
0076	RUE DES 3 FONTAINES			163 500,00 €	109 854,99 €	2 902,24 €	4 512,00 €	7 414,24 €
		2031	Frais d'études	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	160 000,00 €	109 434,03 €	2 902,24 €	4 512,00 €	7 414,24 €
		2033	Frais d'insertion	500,00 €	420,96 €	- €	- €	- €
0077	CENTRE BOURG			60 000,00 €	334,22 €	67 200,00 €	10 000,00 €	77 200,00 €
		2031	Frais d'études	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
		2313	Constructions	60 000,00 €	334,22 €	67 200,00 €	- €	67 200,00 €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €	- €	- €
0078	TGRV 2022			- €	- €	- €	75 500,00 €	75 500,00 €
		2033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	500,00 €	500,00 €
		2313	Constructions	- €	- €	- €	- €	- €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €	75 000,00 €	75 000,00 €
0079	RUE SAINT MAURICE			- €	- €	- €	152 500,00 €	152 500,00 €
		2031	Frais d'études	- €	- €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
		2033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	500,00 €	500,00 €
		2313	Constructions	- €	- €	- €	- €	- €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €	150 000,00 €	150 000,00 €
0080	RUE DU HAUT DE LA ROUSSELLERIE			- €	- €	- €	107 753,00 €	107 753,00 €
		2033	Frais d'insertion	- €	- €	- €	- €	- €
		2031	Frais d'études	- €	- €	- €	1 700,00 €	1 700,00 €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €	106 053,00 €	106 053,00 €
				2 486 494,26 €	1 555 830,32 €	713 178,75 €	893 804,78 €	1 606 983,53 €
*NI	Non individualisé			225 574,51 €	160 456,81 €	46 733,36 €	764 171,87 €	810 905,23 €
		2031	Frais d'études	11 008,00 €	1 008,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
		2033	Frais d'insertion	1 500,00 €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
		204182	Bâtiments et installations	72 146,00 €	12 158,00 €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
		2051	Concessions et droits similaires	2 606,13 €	3 431,49 €	- €	4 700,00 €	4 700,00 €
		2111	Terrains nus	54 600,00 €	18 321,98 €	16 092,20 €	451 500,00 €	467 592,20 €
		2112	Terrains de voirie	- €	- €	- €	- €	- €
		21120	Terrains de voirie divers	- €	- €	- €	- €	- €
		2128	Autres agencements et aménagements terrains	- €	6 696,00 €	- €	- €	- €
		2182	Matériel de transport	28 164,69 €	17 664,69 €	8 741,70 €	61 200,00 €	69 941,70 €
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	34 248,00 €	15 076,92 €	2 083,20 €	34 107,95 €	36 191,15 €
		2184	Mobilier	5 592,05 €	5 597,48 €	- €	4 983,64 €	4 983,64 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	32 753,00 €	30 445,55 €	8 988,67 €	62 180,28 €	71 168,95 €
		2312	Agencements et aménagements de terrains	19 982,00 €	11 570,40 €	- €	17 500,00 €	17 500,00 €
		2313	Constructions	- €	- €	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
		2315	Installation, matériel et outillage techniques	34 683,30 €	38 486,30 €	10 827,59 €	45 000,00 €	55 827,59 €
		238	Avances	- €	- €	- €	- €	- €
	<b>SOUS-TOTAL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT</b>			2 712 068,77 €	1 716 287,13 €	759 912,11 €	1 657 976,65 €	2 417 888,76 €
*QF	Op. financière			252 306,71 €	236 941,80 €	- €	292 724,51 €	292 724,51 €
		001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
		020	Dépenses imprévues	12 775,71 €	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
		1346	Participations pour voirie et réseaux	- €	- €	- €	- €	- €
		13912	Régions	- €	- €	- €	- €	- €
		13913	Départements	- €	- €	- €	- €	- €
		1641	Emprunts en euros	236 531,00 €	236 530,92 €	- €	239 724,51 €	239 724,51 €
		165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	410,88 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
		192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	- €	- €	- €	- €	- €
	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			2 964 375,48 €	1 953 228,93 €	- €	1 950 701,16 €	2 710 613,27 €

### *2.3.3-Les principales distinctions avec le Débat d'orientations budgétaires*

Si aucune modification n'a été apportée au niveau des projets d'équipement souhaités en 2022, des ajustements sont néanmoins intervenus.

- Hausse des sommes inscrites au titre des frais d'étude pour la rénovation des groupes scolaires (sommes TTC).
- Répartition de l'enveloppe des travaux de voirie 2022 (TGRV 2022) afin de réaliser rapidement les travaux de remise en état de l'accès à la déchetterie.
- Ajustement des acquisitions de terrains (2111 « Terrains nus ») nécessaires à la mise en œuvre des futurs projets d'aménagement et, des produits des cessions.
- Intégration du déficit 2021 de la section d'investissement d'un montant de 32 641 euros.
- Détermination des subventions perçues en 2021 et à percevoir en 2022.

### *2.3.4-La situation des autorisations de programme et des crédits de paiement*

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

**Les autorisations de programme** correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

**Les crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Une autorisation de programme est encore ouverte en 2022 et une seconde devra être ouverte à l'occasion du Conseil municipal du 17 mars 2022.

#### 1. Création d'un espace Petite enfance

Cette autorisation de programme a été créée à l'occasion du conseil municipal du 29 novembre 2018 et devrait être fermée au cours de l'année.

Opération n°67 Création d'un espace Petite enfance				
	TOTAL	VENTILATION PAR EXERCICE		
		Déjà réalisé	RAR 2021	2022
<b>DÉPENSES</b>	<b>1 493 671,86</b>	<b>912 153,43</b>	<b>573 630,93</b>	<b>14 743,02</b>
• Etude et maîtrise d'œuvre	236 167,20	152 851,69	83 315,51	0,00
• Frais d'insertion	3 600,00	2 320,08	0,00	0,00
• Travaux	1 235 904,66	756 981,66	478 923,00	8 743,02
• Mobilier	18 000,00	0,00	11 392,42	6 000,00
<b>RECETTES</b>	<b>1 493 671,86</b>	<b>912 153,43</b>	<b>573 630,93</b>	<b>14 743,02</b>
•Subventions				
- D.E.T.R.	300 000,00	129 257,00	170 743,00	0,00
- CAF	190 500,00	137 500,00	46 013,17	12 586,83
- CAN (PACT 2)	276 634,00	82 990,20	193 643,80	0,00
- FEADER	202 000,00	0,00	200 000,00	1 550,87
•Autofinancement	524 537,86	562 406,23	-36 769,04	605,32

## 2. [Projet groupe scolaire](#)

Cette autorisation de programme sera créée à l'occasion du Conseil municipal du 17 mars 2022.

Opération n°68 Projet groupes scolaires				
	TOTAL	VENTILATION PAR EXERCICE		
		Déjà réalisé	RAR 2021	2022
<b>DÉPENSES</b>	<b>5 216 950,00 €</b>	<b>37 080,00 €</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>420 700,00 €</b>
• Etude et maîtrise d'œuvre	505 950,00 €	37 080,00 €	34 000,00 €	220 200,00 €
• Frais d'insertion	1 000,00 €	- €	- €	500,00 €
• Travaux	4 590 000,00 €	- €	- €	200 000,00 €
• Mobilier	120 000,00 €	- €	- €	- €
<b>RECETTES</b>	<b>5 216 950,00 €</b>	<b>37 080,00 €</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>420 700,00 €</b>
•Subventions				
- D.E.T.R.	600 000,00 €	- €	- €	90 000,00 €
- D.S.I.L	200 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €
- F.N.A.D.T	100 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €
- CAP 79	167 667,00 €	- €	- €	25 150,05 €
- AMBITION 79	150 000,00 €	- €	- €	- €
- CAN (PACT 2)	268 000,00 €	- €	- €	40 200,00 €
- FEDER	150 000,00 €	- €	- €	- €
- SIEDS	80 000,00 €	- €	- €	12 000,00 €
•Autofinancement	3 501 283,00 €	37 080,00 €	34 000,00 €	208 349,95 €
<i>dont FCTVA</i>	<i>772 628,40 €</i>			

### 3-La dette communale

L'encours de la dette désigne la somme globale des crédits en cours à la fin de l'année civile. L'encours de la dette de la commune est constitué des emprunts contractés au fil des ans pour financer ses investissements.

Le financement du programme d'investissement 2021 n'a pas exigé de recourir à l'emprunt, ce qui explique logiquement une baisse de l'encours de la dette.

En effet, au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'établissait à 2 425 271,45 euros avec le profil d'extinction suivant :

Année	Capital restant dû au 31/12	Remboursement Capital	Intérêts	Annuité	Capital restant dû N+1
2021	2 425 271,45 €	236 530,92 €	99 174,86 €	335 705,78 €	2 188 740,53 €
<b>2022</b>	<b>2 188 740,53 €</b>	<b>239 724,51 €</b>	<b>89 187,06 €</b>	<b>328 911,57 €</b>	<b>1 949 016,02 €</b>
2023	1 949 016,02 €	243 046,67 €	79 070,67 €	<b>322 117,34 €</b>	1 705 969,35 €
2024	1 705 969,35 €	208 793,56 €	69 515,48 €	<b>278 309,04 €</b>	1 497 175,79 €
2025	1 497 175,79 €	184 578,51 €	61 031,17 €	<b>245 609,68 €</b>	1 312 597,28 €
2026	1 312 597,28 €	185 318,34 €	53 497,11 €	<b>238 815,45 €</b>	1 127 278,94 €
2027	1 127 278,94 €	186 070,97 €	45 950,27 €	<b>232 021,24 €</b>	941 207,97 €
2028	941 207,97 €	186 836,63 €	38 390,37 €	<b>225 227,00 €</b>	754 371,34 €
2029	754 371,34 €	187 615,54 €	30 817,26 €	<b>218 432,80 €</b>	566 755,80 €
2030	566 755,80 €	176 691,15 €	23 230,61 €	<b>199 921,76 €</b>	390 064,65 €
2031	390 064,65 €	141 841,80 €	16 136,27 €	<b>157 978,07 €</b>	248 222,85 €
2032	248 222,85 €	141 841,80 €	9 342,04 €	<b>151 183,84 €</b>	106 381,05 €
2033	106 381,05 €	106 381,05 €	2 547,82 €	<b>108 928,87 €</b>	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 961 528,09 €</b>	<b>848 817,95 €</b>	<b>3 810 346,04 €</b>	

L'annuité prévisionnelle de la dette en 2022 est de 328 911,57 euros répartie entre le remboursement de capital, à hauteur de 239 724,51 euros et des intérêts pour 89 187,06 euros.

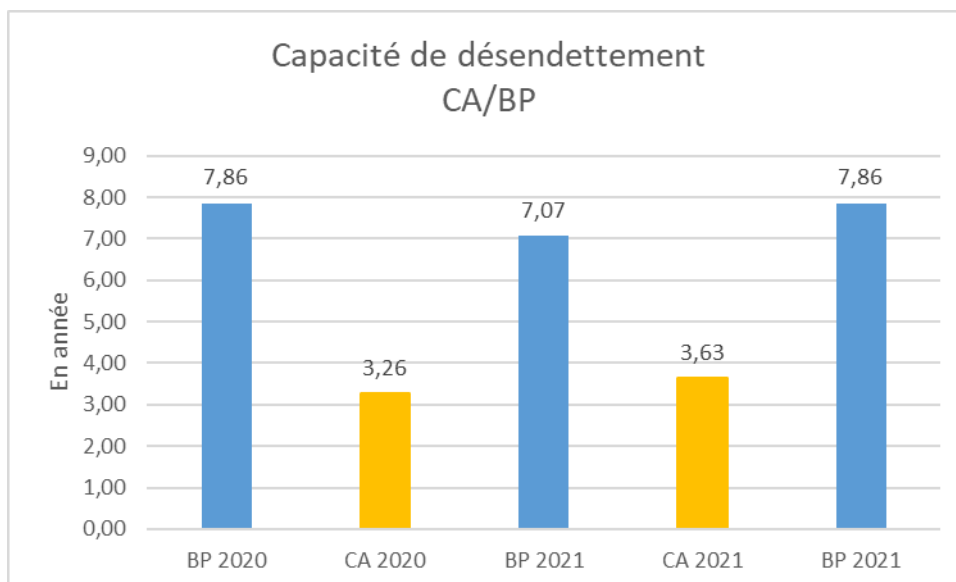
L'encours de la dette au 31 décembre 2022 devrait donc être de 2 188 740,530 euros.

Tableau des annuités des emprunts entre 2022 et 2029 (avec emprunts sur créances)										
Emprunts	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
8513484 / TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	37 014,08 €	<b>37 014,08 €</b>								
CONTRAT 8591526 / REHABILITATION IMMEUBLE EN CENTRE SO	25 905,14 €	25 905,14 €	<b>25 905,14 €</b>							
A331301D / ESPACE SPORTIF ET REFIN PRETS	219 126,07 €	212 331,84 €	205 537,62 €	198 743,40 €	191 949,17 €	185 154,96 €	178 360,72 €	171 566,52 €		
00000255779 / REFINAN PRET RELAIS SALLE SPOR	46 866,28 €	46 866,28 €	46 866,28 €	46 866,28 €	46 866,28 €	46 866,28 €	46 866,28 €	46 866,28 €		
<b>TOTAL</b>	<b>328 911,57 €</b>	<b>322 117,34 €</b>	<b>278 309,04 €</b>	<b>245 609,68 €</b>	<b>238 815,45 €</b>	<b>232 021,24 €</b>	<b>225 227,00 €</b>	<b>218 432,80 €</b>		

La capacité de désendettement (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute) permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise uniquement son épargne brute ? Ainsi, il s'agit de déterminer le nombre d'années dont aurait besoin la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette propre si elle décidait d'y consacrer toute son épargne, sans emprunt nouveau.

La commune a produit un effort certain de désendettement depuis 2016 et ce malgré le maintien d'investissement d'équipements (Petit Fief, cimetière, éclairage public, Espace Petite enfance, mairie, voiries, ...). Cette maîtrise va permettre de conduire des projets conséquents au cours cette nouvelle mandature.

Pour l'année 2022 la capacité de désendettement est la suivante :



## PARTIE II - LE BUDGET CONSOLIDÉ

**Rappel** : Par dérogation aux principes d'unité et d'universalité budgétaire et en application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts :

- Budget principal
- Budget annexe « Espace Tartalin »
- Budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »

Le budget consolidé (budget principal + budgets annexes) figure dans le tableau ci-dessous :

<b>BUDGET PRINCIPAL (réelles)</b>			
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4 116 811€	4 531 990,00€	2 710 613,27€	1 666 955,47€

<b>BUDGET ANNEXE TARTALIN</b>			
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
257 452,00€	257 452,00€	117 391,73€	117 391,73€

<b>BUDGET AUTONOME PHOTOVOLTAÏQUE</b>			
<b>Exploitation</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4 482,00€	5 187,64€	2 672,00€	2 672,00€

## 1-Le budget annexe « Espace Tartalin »

L'espace Tartalin est une salle multi activités construite, mise en service et exploitée par la commune d'Aiffres depuis 2001. L'activité de l'établissement s'articule autour de la mise à disposition de salles aménagées (particuliers, professionnels, associations, ...) et l'accueil d'activités culturelles (spectacles, manifestations locales, ...).

La plupart des activités exercées entrent dans le champ d'application de la TVA et sont imposables de plein droit. Afin de faciliter la mise en œuvre des obligations d'ordre fiscal, les instructions comptables prévoient l'individualisation des dépenses et des recettes dans un budget annexe exprimé hors taxes. L'équilibre de ce budget est assuré grâce à une subvention d'équilibre du budget principal.

**Le budget 2022 s'équilibre à 257 452 euros en fonctionnement et 117 391 euros en investissement.**

Synthèse prévisionnelle du Budget annexe Espace Tartalin - BP 2022							
Fonctionnement							
Dépenses	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Recettes	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
Charges à caractère général	75 145,00 €	50 716,49 €	74 900,00 €	Produit des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges de personnel	68 000,00 €	58 794,25 €	68 000,00 €	Autres produits de gestion	261 272,34 €	190 279,92 €	255 397,00 €
Charges de gestion courante	365,00 €	0,00 €	410,00 €	Revenus des immeubles	30 000,00 €	20 266,75 €	30 000,00 €
Charges financières hors emprunts nouveaux	28 873,00 €	28 872,55 €	28 800,00 €	Prise en charge déficit BA	231 272,34 €	170 013,17 €	225 397,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €	100,00 €	Produits divers de gestion			
Dotations provisions semi-budgétaire	55,00 €	0,00 €	53,00 €	Dotations provisions semi-budgétaire	55,00 €		55,00 €
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>172 538,00 €</b>	<b>138 383,29 €</b>	<b>172 263,00 €</b>	<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>261 327,34 €</b>	<b>190 279,92 €</b>	<b>255 452,00 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>39 105,00 €</b>	<b>39 104,68 €</b>	<b>38 977,08 €</b>	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
Virement à la section d'investissement	51 684,34 €	0,00 €	46 211,92 €				
<b>Total dépenses</b>	<b>263 327,34 €</b>	<b>177 487,97 €</b>	<b>257 452,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>263 327,34 €</b>	<b>190 279,92 €</b>	<b>257 452,00 €</b>
Investissement							
Dépenses	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Recettes	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
Emprunts et dettes	48 709,00 €	48 708,48 €	48 709,00 €	Exc. de fonctionnement capitalisé	19 410,78 €	19 410,78 €	32 202,73 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Amortissements	39 105,00 €	39 104,68 €	38 977,08 €
Immobilisations corporelles	17 800,00 €	1 054,00 €	34 480,00 €				
Immobilisations en cours	6 200,00 €	21 544,93 €					
Immobilisations en cours R à R	16 080,34 €	0,00 €	0,00 €				
Dotations provisions semi-budgétaire	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €				
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>90 789,34 €</b>	<b>71 307,41 €</b>	<b>85 189,00 €</b>	<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>19 410,78 €</b>	<b>19 410,78 €</b>	<b>32 202,73 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>39 105,00 €</b>	<b>39 104,68 €</b>	<b>38 977,08 €</b>
Deficit antérieur reporté	19 410,78 €	0,00 €	32 202,73 €	Virement de la section de fonctionnement	51 684,34 €	0,00 €	46 211,92 €
<b>Total dépenses</b>	<b>110 200,12 €</b>	<b>71 307,41 €</b>	<b>117 391,73 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>110 200,12 €</b>	<b>58 515,46 €</b>	<b>117 391,73 €</b>

## 2-Le budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »

La commune d'Aiffres a décidé en 2011 d'équiper un site de panneaux photovoltaïques : le Café du Centre.

L'activité de production et de distribution d'énergie par une collectivité constitue un service public industriel et commercial (SPIC). À ce titre, l'activité est retracée au sein d'un budget autonome dont la principale recette est la vente d'électricité.

Synthèse prévisionnelle du Budget autonome Panneaux Photovoltaïques - BP 2022							
Fonctionnement							
Dépenses	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Recettes	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>245,49 €</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>Produit des services</b>	<b>2 520,00 €</b>	<b>2 532,76 €</b>	<b>2 600,00 €</b>
Article 611	100,00 €	35,49 €	100,00 €				
Article 61558	300,00 €	0,00 €	300,00 €				
Article 6226	0,00 €	210,00 €	300,00 €				
Article 635111	700,00 €	0,00 €	400,00 €				
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>10,00 €</b>	<b>0,23 €</b>	<b>10,00 €</b>	Autres produits de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>400,00 €</b>	<b>592,00 €</b>	<b>700,00 €</b>				
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>1 510,00 €</b>	<b>837,72 €</b>	<b>1 810,00 €</b>	<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>2 520,00 €</b>	<b>2 532,76 €</b>	<b>2 600,00 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>1 501,00 €</b>	<b>1 500,51 €</b>	<b>2 672,00 €</b>	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>140,00 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>140,00 €</b>
				<i>Exc. de fonctionnement reporté</i>	2 113,11 €	2 113,11 €	2 447,64 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 011,00 €</b>	<b>2 338,23 €</b>	<b>4 482,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>4 773,11 €</b>	<b>4 785,87 €</b>	<b>5 187,64 €</b>
Investissement							
Dépenses	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Recettes	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022
Emprunts et dettes	26 764,27 €	0,00 €	2 532,00 €				
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>26 764,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 532,00 €</b>	<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>140,00 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>1 501,00 €</b>	<b>1 500,51 €</b>	<b>1 501,00 €</b>
				<i>Exc. de fonctionnement reporté</i>	25 403,27 €	25 403,27 €	1 171,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>26 904,27 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>2 672,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>26 904,27 €</b>	<b>26 903,78 €</b>	<b>2 672,00 €</b>